



Communiqué de presse

Gaël Lagadec, Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, a représenté la CPU lors de la signature d'un accord de coopération universitaire franco-néo-zélandais permettant la reconnaissance mutuelle des diplômes.

Le 28 novembre dernier à Wellington, le Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, Gaël Lagadec représentant de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et le professeur Roy Crawford, President of « Universities New Zealand » (équivalent de la CPU en Nouvelle-Zélande) ont signé un accord de coopération universitaire franco-néo-zélandais.

La CPU et « Universities New Zealand », avec l'appui de l'ambassade de France, ont travaillé étroitement depuis 2009 afin de faire aboutir cet accord qui viendra consolider les liens académiques et bénéficiera aux institutions d'enseignement supérieur français et néo-zélandais.

Cet accord vise à promouvoir les échanges universitaires dans les domaines de l'enseignement, la mobilité étudiante et la recherche en facilitant considérablement l'équivalence des niveaux d'études entre les deux pays. **L'avancée majeure est la reconnaissance mutuelle entre la France et la Nouvelle-Zélande des diplômes de licence/bachelor, master/master, doctorat/PhD.**

Les domaines de coopération :

- Les échanges d'étudiants au niveau licence et post-licence;
- La mobilité de diplômés et de chercheurs français et néo-zélandais;
- L'initiation et la mise en œuvre de projets de recherche;
- L'échange d'enseignants-chercheurs et d'assistants de recherche pour la mise en œuvre de projets de recherche et pour l'enseignement;
- La participation à des colloques et autres événements académiques;
- L'établissement de contacts dans les domaines de la recherche et de l'enseignement, et les échanges d'information en matière de recherche, par le biais de publications, de ressources pédagogiques et de réseaux électroniques.

Quelques éléments de la reconnaissance des niveaux d'études :

- La Licence française (3 ans) est considérée comme un *Bachelor* de 3 ans en Nouvelle-Zélande;
- Le Master français (2 ans) est comparable à un Master de 2 ans en Nouvelle-Zélande;
- La valeur des crédits utilisés dans le New Zealand Qualifications Framework (NZQF) doit être considérée comme la moitié de la valeur des crédits dans le European Credit Transfer System (ECTS);
- Un PhD obtenu en Nouvelle-Zélande et un Doctorat français obtenu en France doivent être considérés comme équivalents.

L'objectif partagé par les deux signataires de l'accord est de promouvoir les échanges dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. Les établissements négocieront bilatéralement leurs conventions dans lesquelles seront stipulées les conditions d'admission des étudiants.

Cette signature représente une vraie avancée pour la coopération universitaire française notamment pour l'Université de la Nouvelle-Calédonie et ses étudiants qui pourront se projeter dans une mobilité internationale d'études à calendrier constant (NC/NZ) et sans avoir besoin de passer par les procédures administratives d'équivalence de diplômes.

Contact :

Joana Belo - Responsable des relations internationales et de la communication - joana.belo@univ-nc.nc